Accusé de réception en préfecture
044-214400475-20260622-20260622_073-DE
Reçu le 25/06/2026

Arrêté – Signatures

Date de convocation : 16 juin 2026

Nombre de membres en exercice : 35
Nombre de membres présents : 30
Nombres de suffrages exprimés : 34

VOTE

Contre : 4
Pour : 30
Abstentions : 29

Présenté par le Maire, à Couëron, le 22 juin 2026
Délibéré par l'Assemblée délibérante réunie en session ordinaire, à Couëron, le 22 juin 2026

Les membres du Conseil Municipal

A. CASENAVE	J-C. PARMANTIER	A. IGNACIO	F. LIARD	A. CHAILLOUX
J. LE TALLEC	S. KERHERVE	E. VINCENT	M. RADIGOIS	J-P. STRAEBLER
C. AUFFRAY	A. ESCANDE	V. FAUCHEUX	F. LIGEOUR	G. RADIGOIS
L. JUPPIN	L. CHAUVIERE	D. PERLADE	P. BOULVERT	E. PRAUD
I. CHARLES	C. BRUAND	A. PLOT	P. MALDONADO	L. JOYEUX
C. ROUGEOT	F. OULAMI	L. BAR	J. PELTAIS	A. L. BOCHE
Y. VALLEE	L. BEN BELLAL	G. PHILIPPEAU	C. RADIGOIS	O. MAGRE

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture le 25 juin 2026
Et de la publication le 26 juin 2026

À Couëron, le 22 juin 2026
Le Maire,

Axel Casenave

MAIRIE DE COUERON
LOIRE-ATLANTIQUE